



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 8 février 2021

début : 16h00

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti MM. Roland Galley, Pierre Jordan, Michel Rochat et Sandro Simonetta

Demande de soutien

de refuser la demande de soutien formulée par l'Echallens Basket Club. La Municipalité concentre son soutien sur les sociétés locales.

Convention des Maraîches

de valider et signer la convention pour l'utilisation du stand de tir 300 mètres "Les Maraîches", convention que Ropraz, Corcelles-le-Jorat et Vulliens ont d'ores et déjà signée.

Sociétés locales

d'inclure dans la liste des sociétés locales, qui figure sur le site et le journal communal, l'association AI Oron t'aide (p.a. M. Henri-Louis Doge, ch. du Marais 6 à Carrouge).

Parcelle N° 2097 / Fiaux

d'accepter l'échantillon de tuile Morandi, type "tuile petrin coulissante MS 95 ZR, couleur rouge brun flammé brun", soumis sous forme de photographie par Mme Monika Fiaux dans le cadre de la rénovation de la toiture de son habitation sise sur la parcelle N° 2097 de Jorat-Mézières, au chemin Champ-Jaquet 3 à Ferlens.

Parcelle N° 665 / Romande Energie

d'autoriser la Romande Energie à rénover l'enveloppe extérieure de la station électrique "D'Amont" sise sur la parcelle N° 665, actuellement de couleur grise. Il s'agit de réparer les parois fortement fissurées et de traiter les parties métalliques. Les couleurs proposées sont de type RAL, soit : 6003 vert olive, 7032 gris silex, 7043 gris signalisation et 7044 gris soie. La Municipalité a une préférence pour un ton de gris, le choix final étant laissé à la Romande Energie.

Contravention

de refuser l'annulation d'une amende d'ordre pour stationnement sur une case réservée aux handicapés à la route de la Croix d'Or à Mézières.

Parcelle N° 653 / Durussel Serge et Violaine

d'accepter la demande d'installation d'un petit poulailler pour accueillir deux poules sur la parcelle N° 653 de Jorat-Mézières, au chemin de Franey 15 à Carrouge. Le dossier comporte la signature de tous les voisins parcellaires pour accord. Préciser que la présence d'un coq n'est pas autorisée et que la détention de poules doit être annoncée auprès de la DGAV, Affaires vétérinaires, à Epalinges.

Signalisation parkings communaux

de ne pas interdire le parcage des campings-cars sur les parkings communaux, seules les remorques et les caravanes sont concernées par les nouvelles interdictions.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire adjointe
Marlène Muriset

Patrice Guenat

Marlène Muriset

⇒ *prochaine séance municipale le 15 février 2021*